



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

MAIRIE de FLACHERES
1 Rue du Village
38690 FLACHERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 24 mars 2022

Membres en exercices : 15

Membres présents : 13

L'an deux mille vingt-deux le 24 du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLACHERES (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr Cyrille MADINIER, Maire ; en suite de la convocation du Conseil Municipal du 18 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la mairie.

PRÉSENTS : Cyrille MADINIER, Thierry DUBUS, Hervé BUTTIN, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Frédéric HAEFTLEN, Gilles TOUNY, Pascal BIESSY, Yann ROUX, Réginald CARON, Noël RAVOUX, Odile DE BENEDITTIS, David GARNIER.

ABSENTS / EXCUSES : Thomas NADALES, Amandine ROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florence MADINIER.

Ordre du jour :

1°/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2022.

2°/ Désignation d'un secrétaire de séance.

3°/ Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

4°/ Approbation du COMPTE DE GESTION 2021

5°/ Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement 2021.

6°/ Vote du BUDGET PRIMITIF 2022.

7°/ Fourrière animale : proposition de contrat de la Sté SACPA.

8°/ Elections présidentielles : organisation du bureau de vote.

9°/ Comptes rendus des commissions communales et intercommunales.

10°/ Questions diverses.

1°/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Florence MADINIER est désignée secrétaire de séance.

2°/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la séance du 10 février 2022.

3°/ Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 est présenté à l'Assemblée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les résultats des comptes.

4°/ Approbation du COMPTE DE GESTION 2021.

Les écritures comptables de la Trésorerie sont identiques à celles de la Commune : le compte de gestion de l'année 2021 est accepté à l'unanimité des membres présents.

5°/ Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 qui s'élève à : 30 295.08 € comme suit : report en fonctionnement = 30 295.08 €.

6°/ Vote du BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Conseil Municipal : (Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

- **VOTE** le budget primitif 2022, comme suit :

- Section de fonctionnement Dépenses = 373 889.08 € / Recettes = 373 889.08 €
- Section d'investissement Dépenses = 172 815.96 € / Recettes = 172 815.96 €

- **FIXE** les 3 taxes comme suit :

Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019.

Taxe d'habitation : 9.49 % (non modifiable)

Taxe Foncière (bâti) : 34.20 %

Taxe Foncière (non bâti) : 48.00 %

7°/ Fourrière animale : proposition de contrat de la Sté SACPA.

Point reporté au prochain conseil municipal.

8°/ Elections présidentielles : organisation du bureau de vote.

Le bureau de vote est constitué pour les dimanches 10 et 24 avril 2022.

8°/ Comptes rendus des commissions communales et intercommunales.

Voirie.

Le marquage au sol a commencé. Prévoir achat d'enrobé à froid pour combler les trous sur les voies communales. Les diverses coupes de bois sont terminées. Le radar pédagogique dernièrement endommagé est en cours de réparation ; coût pris en charge par les assurances.

Commission employeur/employées & scolaire.

Entretien avec Eliane et Sandrine à leur demande. Rappel sur l'existence des référents et ne pas attendre que les situations s'aggravent pour informer et demander de l'aide.

CCAS

Bilan du repas des Aînés : tout le monde a passé une très belle journée.

Bâtiments

Devis pour nettoyage des vitres sur l'ensemble des bâtiments communaux acceptés pour un montant de 434 € ttc.

Cimetière

Une information concernant la procédure de reprise des concessions va être affichée sur le portail.

9°/ Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.